

Mouvement

Les hésitations des éditeurs, principal frein à la création d'une instance de déontologie

Les débats du 13 juin à la Sorbonne ont rendu compte d'avancées majeures

Si l'on en croit le secrétaire général du Conseil de Déontologie Journalistique de Belgique francophone, André Linard, la création d'une instance de ce type nécessite l'accord de la profession et une volonté politique consensuelle (lire page 6). Lorsque l'APCP s'est créée fin 2006, nous en étions aux antipodes ! L'existence d'un grand nombre de conseils de presse à l'étranger était inconnue, y compris parmi les dirigeants politiques. C'était l'époque où des professionnels de premier plan vouaient aux gémonies un « conseil de l'ordre », une « police déontologique »... Où un journaliste du *Monde* pouvait affirmer péremptoirement que c'était une idée intéressante mais que « ça ne se fera jamais ».

L'après-midi du 13 juin à la Sorbonne (1) a peut-être donné tort à ce « prédictionniste ». Les politiques, PS en tête, ont compris que la situation malsaine de nos médias et de l'information qu'ils diffusent est un danger pour la démocratie. Les journalistes, en tout cas leurs principaux syndicats, représentant près des neuf dixièmes d'entre eux, sont aujourd'hui engagés vers la création d'un organe de co-régulation profession / public, ou n'en refusent plus le principe, comme c'était encore le cas naguère.



La table ronde « éditeurs ». De g à d : Laurent Joffrin, Christian Gautellier, Maurice Botbol, Charles-Henry Dubail, Kathleen Grosset, Yves Agnès, Louis Dreyfus.

Restent les éditeurs, plus que jamais divisés et repliés sur leurs catégories, voire leur « marque », selon le vocable en usage parmi eux. En 2008, une cinquantaine de personnalités des médias s'étaient engagées dans l'Appel que nous avons lancé (déjà avec Journalisme et Citoyenneté, organisateur des Assises du journalisme) en faveur d'une charte et d'une instance communes à tous les médias et tous les journalistes. Des personnalités

comme Louis Dreyfus ou Laurent Joffrin n'hésitent pas non plus en 2013 à signifier publiquement leur accord. Mais leurs organisations syndicales ont bien de la peine à franchir le pas et à rejoindre celles qui ont compris l'enjeu vital d'une telle création.

Convaincre les partisans de l'immobilisme qu'ils n'ont rien à perdre et tout à gagner ; que le « chacun pour soi » est suicidaire ; que ne rien faire collectivement pour signifier à leurs publics (dont la méfiance critique atteint des records) qu'ils ont été écoutés et entendus, procède d'un déni de réalité ; que l'avenir des médias professionnels se joue aujourd'hui, non pas titre par titre mais globalement... la tâche est urgente !

Les politiques peuvent y aider, majorité et oppositions confondues ; sur un tel sujet, comme ce fut le cas en 1935 pour le statut des journalistes, l'unanimité est requise. Nous attendons d'eux, en particulier du gouvernement, qu'ils jouent les facilitateurs. C'est ce qui s'est passé en Belgique francophone, lorsque la ministre de la communication, Fadila Laanan, a mis l'énergie qu'il fallait pour arriver aux solutions acceptables par tous et mettre d'accord les divers acteurs. Le mouvement est lancé. ■ Yves AGNÈS

(1) Plus de 200 personnes s'étaient inscrites, la moitié sont venues participer, outre la vingtaine d'intervenants ; le premier colloque de l'APCP en juin 2009 à la Maison de la Radio avait rassemblé environ 70 personnes tout compris.

Verbatim



Jérôme Bouvier
président, Journalisme et
Citoyenneté

« Il faut sortir des débats théoriques, ne pas tourner en rond comme un poisson rouge dans un bocal. »



Philippe Buisson
secrétaire national,
Parti socialiste

« On est à l'aube d'une belle aventure. »



Louis Dreyfus
président du directoire,
Le Monde

« Je n'y vois que des avantages. »



Dominique Pradalié
porte-parole, SNJ

« Ce serait une avancée historique. »

Reportage photographique

Charlotte Bouvier

www.journalisme.com/

Premier bilan

« Configuration du dernier rivage » La synthèse « in vivo » des interventions du 13 juin



Loïc Hervouet

Disons le tout net. Je n'ai aucun lien particulier avec Michel Houellebecq. Si j'avais voici deux ans lors du débat sur le même thème lors des Assises du journalisme de Strasbourg entrepris de dresser *la carte et le territoire* du sujet en utilisant deux titres de ses ouvrages, c'était pour un clin d'œil au prix Goncourt alors dans l'actualité. Relevant sept convergences, deux divergences, j'avais utilisé pour

qualifier deux émergences deux titres de l'auteur :

° *la possibilité d'une île* pour qualifier l'idée d'un apparemment ou d'un adossement du futur conseil à la commission de la carte.

° *une extension du domaine de la lutte* pour assigner à une telle structure non seulement un magistère moral mais une fonction de réflexion et de protection du journalisme.

Figurez-vous que Houellebecq vient de sortir un nouvel ouvrage, *Configuration du dernier rivage*, et je ne me gênerai pas pour l'utiliser, en le déformant même, pour ce que j'espère être un dernier virage avant la ligne droite qui nous mènera à la création de ce conseil de presse. Quoiqu'un dernier rivage puisse aussi être celui de l'arrivée à bon port... En 2010, on avait dressé une liste des convergences, divergences, émergences, et des urgences. On ne les répètera pas: elles restent valables pour l'essentiel¹. La liste proposée en synthèse aujourd'hui pour cette journée du 13 juin portera sur des ambiguïtés levées, des avancées dégagées, des opportunités fléchées, et enfin des points de passage obligés, fussent-ils malaisés.

Ambiguïtés levées, définitivement levées

Confusion du projet avec celui d'un Ordre : hors sujet pour mille raisons, dont celle que les journalistes n'exercent pas une profession libérale, mais, même pigistes, sont des salariés.

Assigment d'un rôle de tribunal : le conseil proposé ne revendique ni n'assume aucune fonction coercitive, il se situe dans le domaine pédagogique et incitatif.

Solution miracle : le conseil n'est pas LA solution, mais un des éléments de la solution, un des outils de progrès et de reconquête de la confiance.

Qu'on se le dise : celui qui jouerait encore de ces confusions destinées à nuire commettrait une désinformation relevant sans conteste de la dénonciation au conseil de presse... Et retenons en souriant la définition belge d'un « *gendarme sans matraque* ».

Avancées dégagées

Ce sont en quelque sorte *les particules élémentaires* constitutives d'une instance.

Un consensus syndical affirmé autour de textes de référence convergents, avec une mobilisation actée du premier d'entre eux, le SNJ.

¹ Voir Le Bulletin de l'APCP n°2, <http://apcp.unblog.fr/files/2010/12/bulletinacpn2.pdf>

Un accord conceptuel sur la vocation nécessairement globale et multimédia d'une telle instance consacrée à toutes les formes de l'information, écrite, audiovisuelle et numérique.

Un consensus réitéré sur la nécessaire participation du public à une telle instance.

Opportunités fléchées

Elles pourraient aider à construire la plateforme, et donner le sens du combat :

Montée inéluctable du besoin de médiation, d'instances de médiation, dans tous les secteurs de la société.

Exemplarité de certaines initiatives comme celles du dispositif créé au *Monde*, avec à la fois des textes de référence, des procédures et des dialogues programmés ; ou encore les travaux de recensement et de réflexion de l'ODI (Observatoire de la Déontologie de l'Information).

Mobilisation européenne pour des conseils de presse: l'initiative européenne pour généraliser ces instances de médiation repose sur l'expérience des conseils existant dans 19 pays sur 26.

Révision des aides à la presse en France : le réexamen de leur justification passe par un supplément d'âme quant à la prise en compte de l'intérêt général, donc des préoccupations d'ordre déontologique.

Refonte des attributions du CSA : ce réexamen des fonctions et de la composition de cet organisme, qui s'est auto attribué une vocation déontologique, met à l'ordre du jour la question de la régulation, donc celle d'un conseil de presse.

Dynamisme des instances francophones, au Québec historiquement, très bientôt au Canada, actuellement en Suisse et en Belgique. Et si la France découvrait la modestie de s'inspirer de ce qui réussit ailleurs?

Engagement sans précédent du parti majoritaire au Parlement sur l'intérêt d'un conseil de presse.

Points de passage obligés

Comme pour la Grèce, la déploration ne suffit pas. Il faut donc baliser la navigation vers le rivage à travers quelques passes obligées, et néanmoins malaisées :

Il faut trouver les moyens de fracturer l'opposition larvée d'une majorité d'éditeurs, au-delà des francs-tireurs aujourd'hui favorables, montrer que la vertu est payante, en tout cas nécessaire. Une rencontre avec les patrons anglais qui ont de nouveau préféré l'initiative plutôt que l'attente de projets gouvernementaux? Une invitation des éditeurs belges ou suisses, pour témoigner que le conseil de presse n'est pas le diable venant prendre le pouvoir dans les médias? Une pression des politiques pour faire accepter le principe d'une contrepartie à l'aide publique?

Il faut trouver les moyens d'instaurer sur ce sujet un dialogue constructif entre journalistes et éditeurs ... qui aura bien besoin d'une instance de médiation. ■ Loïc HERVOUET

Accélérateur

L'émergence des convergences

Les principaux syndicats de journalistes sont « pour » ou pas hostiles

Indéniablement, la table ronde entre les organisations syndicales a largement contribué à ce que Loïc Hervouet appelle dans sa synthèse la mise en évidence de convergences sur le projet de création d'un conseil de presse. Même si, sur l'approche du contexte et les modalités de mise en œuvre de l'institution, chacun des interlocuteurs affiche sa ligne, tous vont dans le même sens sur au moins trois points clefs.

L'intérêt d'un organe d'autorégulation est aujourd'hui partagé par tous. « D'emblée nous disons que nous sommes favorables à la création d'une instance », explique Michel Delberghe (CFDT). Dominique Pradalié (SNJ) souligne qu'il s'agit là « d'une nécessité vitale », que « le SNJ appelle à l'émergence d'une telle instance », et qu'il faut que dans les deux ans celle-ci voie le jour. Jean Tortrat (SNJ-CGT) explique que son syndicat « n'est pas opposé à une instance de déontologie », même s'il déplore que « les conditions ne sont pas encore toutes réunies du fait de l'absence de volonté des employeurs ». Ce n'est pas la priorité de son organisation, mais celle-ci « ne pratiquera pas la politique de la chaise vide dans les débats ».

Sur quels textes de référence s'appuiera le travail d'un futur conseil de presse ? Quel code ? Préalable ou non ? Les organisations syndicales reconnaissent qu'il existe une base importante et commune, et que l'instance pourra établir progressivement une doctrine s'appuyant sur les textes existants. « Le conseil de presse ne sera pas une création ex nihilo », explique Michel Delberghe, c'est un élément d'un ensemble dans lequel il y a des chartes des droits et des devoirs des journalistes qui ont le mérite d'exister. Nous sommes d'accord pour qu'elles soient une base commune ». Les syndicats sont sans doute aujourd'hui capables de s'entendre sur ce terrain. « La difficulté sera de faire signer aussi les éditeurs, les patrons de groupes de presse. Comment fait-on pour imposer le dialogue sur ce point à M. Lucas¹ ? », s'interroge Dominique Pradalié.

La place du public dans une telle institution : les syndicats présents, les trois plus importants de la profession, y sont favorables. « Nous n'intervenons pas dans la ligne éditoriale des titres », explique comme pour les rassurer encore Marcel Desvergne, président de l'Association des lecteurs, internautes et mobinautes de « Sud Ouest » ; mais nous croyons au dialogue incontournable entre les journalistes, les responsables de médias et le public, comme nous croyons à l'indispensable qualité de l'écrit, quel que soit le support ».

Reste, pour les organisations syndicales, bien des points à préciser dans les mois à venir.

La reconnaissance de l'équipe rédactionnelle par les propriétaires de médias est une revendication commune ; elle fera partie du contexte dans lequel ce projet de conseil aura selon elles à se développer.

La question du rattachement ou non de l'instance de déontologie à un autre organisme fait encore débat : un lien avec la commission de la carte de presse ? Le SNJ y voit de multiples avantages ; la CFDT, qui s'est déclarée favorable à cette solution en 2011, paraît aujourd'hui plus nuancée : craignant l'image d'un conseil géré « par les professionnels de la profession », elle pencherait pour « une institution totalement indépendante du type du Défenseur Des Droits », explique Michel Delberghe. ■ Georges POTRIQUET

1 Président du groupe Crédit Mutuel, propriétaire de nombreux titres de presse quotidienne régionale dans l'Est de la France à travers la holding EBRA. Les quotidiens d'EBRA n'adhèrent plus au Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale.

Verbatim

Michel Delberghe
bureau national, CFDT-journalistes



« Nous sommes favorables à une instance de médiation, qui devrait contribuer à redonner de la crédibilité et appeler

à la responsabilité de chacun. La difficulté, illustrée par ce débat aujourd'hui, c'est que l'on a du mal à mettre côte à côte les représentants des journalistes, des éditeurs et les politiques. Ils interviennent, les uns après les autres. A un moment donné, il faudra bien que quelqu'un prenne l'initiative d'appuyer sur le bouton ! »

Dominique Pradalié
porte-parole, SNJ



« Ce serait une avancée historique. C'est devant les citoyens que le journaliste est responsable de la qualité des informations.

Ce sera une remise en cause, peut être difficile pour certains, mais c'est une nécessité vitale. Le moment est venu, il y a une volonté commune des syndicalistes, des politiques et des citoyens. Si la profession, employeurs et journalistes, ne s'organise pas, c'est la justice qui tranchera et ce serait dommage ! »

Jean Tortrat
bureau national, SNJ-CGT



« Les journalistes sont victimes des logiques patronales, purement gestionnaires. Il faut libérer les journalistes soumis de

plus en plus aux pressions. Nous ne pensons pas qu'une instance de déontologie soit la solution à la désaffection du public. Nous n'y sommes pas opposés, mais, seule, elle serait un leurre, une illusion. Divers employeurs nous ont dit clairement que cela ne les intéressait pas : pour une instance tripartite, cela pose problème. »

Freins

Adhésion personnelle de certains, réticence d'une majorité d'organisations patronales

La table ronde « éditeurs » a mis en lumière cette opposition

Pour les éditeurs présents, pas de doute : les questions de déontologie sont au cœur de leurs préoccupations. Mais la création d'un conseil de presse en France est une autre histoire. Il semble, à entendre les participants de cette table ronde, qu'individuellement les dirigeants des médias sont plutôt favorables, mais que collectivement ils n'en veulent pas...

Le premier intervenant, Maurice Botbol, président du Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne, illustre ce constat. Le SPIIL ne dit pas non à un conseil de presse, mais donne la priorité à l'élaboration d'une charte des droits et devoirs des éditeurs. Au chapitre des droits, la garantie par l'Etat du droit au pluralisme des médias. Au chapitre des devoirs, la prise en compte du cadre social des rédactions et les moyens économiques à leur donner, la transparence vis-à-vis des lecteurs et une autorégulation entre éditeurs pour éviter des « courses à l'audience [qui leur] font perdre le sens commun [sur des points de déontologie] ».

Au nom du Syndicat de la presse professionnelle, son président Charles-Henry Dubail avait la lourde tâche de démontrer que cette presse a des règles de liberté et d'indépendance fortes vis-à-vis des annonceurs, qui sont souvent aussi leurs sources et leurs principaux lecteurs. La charte professionnelle de son organisation répond selon lui à cette exigence. Pour le reste, « *le véritable déontologue de la presse [étant] le juge, [sur la base de] la loi de 1881 et de sa jurisprudence, une instance de déontologie ne pourrait que se retrouver en conflit avec ce que dit le juge* ».

Kathleen Grosset, présidente de la Fédération française des agences de presse, a redit, elle, que la FFAP – membre de l'APCP, comme aussi le Syndicat national des radios libres – est favorable à la création d'une instance déontologique, « *essentielle pour regagner la confiance du public* ».

Des exceptions qui confirment la règle ? Présente dans la salle et sollicitée, Pascale Marie, directrice générale du Syndicat des éditeurs de la presse magazine (SEPM), a indiqué que « *le débat est en cours dans les organisations patronales* » et que, dans son syndicat, les plus hostiles sont les représentants de la presse d'opinion : « *Ils estiment avoir une relation personnelle avec leurs lecteurs et n'ont à rendre de comptes qu'à eux* ».

Laurent Joffrin, le patron du *Nouvel Observateur*, constatant que la réputation de la presse est « *injuste mais pas toujours injustifiée* », a estimé que la création d'un conseil de presse « *serait un geste que ferait la profession à l'égard du public* ». Répondant à Charles-Henry Dubail, il pointe « *[l'existence] d'un espace interstitiel entre la loi et la pratique* » où un conseil de presse pourrait intervenir. En outre, espère-t-il, « *cela donnerait des armes aux rédactions, si une instance extérieure fixe les lignes rouges par exemple en matière de publi-reportage* ».

Louis Dreyfus, président du directoire du *Monde*, a d'abord évoqué le comité d'éthique de son groupe, une instance qui permet notamment selon lui « *aux journalistes de se dégager de la pression de la hiérarchie* ». Cette expérience l'amène à souhaiter une structure nationale similaire qui permette de renouer le « *lien entre le public et les journalistes* », qui serait « *vigilante sur la rigueur du travail journalistique* » et qui « *pourrait contribuer à la régulation des relations entre les différents médias* ».

Laurent Joffrin et Louis Dreyfus ont l'un et l'autre bien insisté pour dire qu'ils parlaient en leur nom propre, ni pour une organisation professionnelle ni même pour leur média respectif. Mais qu'ils se prononcent tous les deux pour la création d'un conseil de presse fait sens. ■ Pierre GANZ

Verbatim



Maurice Botbol
président, SPIIL

« *La déontologie est au cœur de nos préoccupations.* »



Emmanuel Constans
médiateur,
ministères
économiques
et financiers

« *Dans la médiation, on est gagnant - gagnant.* »



Charles-Henry Dubail
président, Syndicat de la presse
professionnelle

« *Aujourd'hui, le déontologue de la presse, c'est le juge.* »



Laurent Joffrin
directeur de la rédaction, *Le Nouvel Observateur*

« *La réputation de la presse est exécutable, que ce soit injuste ou non.* »



Pascale Marie
directrice générale, SEPM

« *Le débat est en cours dans les organisations patronales.* »

Démarrage

Le quasi consensus des « politiques » L'engagement du Parti socialiste a été réaffirmé

L'intérêt des responsables politiques à trouver une solution aux dérives déontologiques de l'information et à la crise de confiance du public envers les médias était perceptible depuis plusieurs années, notamment à travers les multiples contacts pris à ce sujet par l'APCP. La démonstration en a été faite publiquement le 13 juin 2013, et va au-delà : un quasi consensus existe aujourd'hui sur la création d'une instance de déontologie de l'information. Une question que les « politiques » avaient jusqu'à présent abordée « avec des pincettes », renvoyant le plus souvent à la responsabilité des professionnels (éditeurs et journalistes), car peu désireux, peut-être, de heurter quelques caciques...

Les quatre partis présents à la Sorbonne (UMP, PS, EELV, PCF) ne représentent bien sûr qu'une partie de l'électorat, mais qui pèse suffisamment au Parlement et dans l'exécutif pour que *a minima* ils ne combattent pas l'idée d'une instance et qu'au contraire ils favorisent son éclosion. « *On est à l'aube d'une belle aventure* », a conclu Philippe Buisson, secrétaire national du PS. Le maire de Libourne a « *souhaité que le sujet dans cette vie publique, numérique, les projets législatifs du gouvernement concernant les médias, l'Europe qui invite les Etats membres à « mieux faire vivre cette fonction de déontologie ». « Pourquoi serions-nous une des rares démocraties au monde à ne pas avoir un conseil de presse ? »* »



L'UMP lui a emboîté le pas. « *Tout le monde devrait être d'accord avec cela* », a déclaré Nathalie Fanfant (secrétaire nationale), pointant du doigt par exemple le trop grand nombre d'erreurs commises par les médias (« *Tout commence avec la responsabilité du journaliste* ») et le fait que « *certains journalistes se croient obligés de décider de la vérité* ». « *Oui à la création de cette instance* », donc, mais elle doit être d'abord « *l'affaire des professionnels* ». André Gattolin (sénateur des Hauts-de-Seine) nuance la responsabilité individuelle du journaliste par le fait « *qu'il ne travaille pas seul, mais dans un processus collectif de fabrication de l'information* ». Et c'est pour mieux affirmer qu'Europe Ecologie Les Verts est « *totalelement favorable* » à la création d'un conseil de presse, que « *la participation du public est importante* » et « *qu'il faut une volonté politique pour qu'un tel conseil puisse exister et démarrer* ».

Le secrétaire national du PCF, Pierre Laurent (sénateur de Paris et ancien rédacteur en chef de *L'Humanité*), a apporté une vision moins enthousiaste : « *Je continue d'avoir plus de questions que de réponses* », confesse-t-il, « *on ne peut pas régler la question de la confiance à travers ce seul aspect* » d'une instance de déontologie. Il est d'accord toutefois pour que, si celle-ci voit le jour, elle soit « *indépendante et dans les mains de la profession* ». Il concède qu'on a besoin « *d'une relance forte sur ces questions* » et qu'il ne faut pas « *mettre les citoyens à l'écart du débat* ». L'essentiel, pour lui, est ailleurs : « *l'exercice libre et indépendant* » du journalisme et le pluralisme sont combattus par un contexte économique qui engendre « *pauvreté et concentration* » des médias. Et il « *ne voit pas que le nouveau gouvernement ambitionne* » de légiférer sur cette question. ■ Y.A.

Verbatim



Philippe Buisson
secrétaire national, PS

« *Un conseil de presse fait partie de ce qu'il faut faire pour moraliser la vie publique.* »



Nathalie Fanfant
secrétaire générale, UMP

« *L'intervention politique n'a pas lieu d'être dans ce cadre.* »



André Gattolin
sénateur des Hauts-de-Seine,
Europe Ecologie – Les Verts

« *Les journalistes français semblent craindre de reconnaître leurs erreurs.* »



Christian Gautellier
président, Enjeux e Médias

« *Passons à l'acte, avançons, donnons-nous un calendrier.* »



Pierre Laurent
sénateur de Paris, secrétaire national, PCF

« *Il faudrait organiser des états généraux de la presse afin de poser ces questions.* »

Témoignages

L'exemple instructif du CDJ de Belgique francophone

« Editeurs, journalistes, politiques ont compris les enjeux »



André Linard

André Linard, secrétaire général du Conseil de Déontologie Journalistique (CDJ) de Belgique francophone – le plus récent de la vingtaine de conseils de presse dans l'Union Européenne – est venu témoigner sur cette instance, « *une réussite sans excès d'illusion* ». Il a insisté sur les conditions favorables qui ont pu être réunies, grâce à la concertation, au moment de sa création en 2009 et ensuite. Voici les principales.

La nécessité de la création d'une instance s'est imposée aussi bien parmi les journalistes et les éditeurs que dans la sphère politique, chacun étant conscient des enjeux et partageant la solution.

Les oppositions partisans du monde politique ont été dépassées, ce qui a permis d'adopter un texte législatif ; la conviction a prévalu que le secteur médiatique devait être l'acteur principal de l'instance.

La maturité des représentants des journalistes et des éditeurs a permis de ne pas transposer au sein du CDJ les conflits existant ailleurs ; « *en trois ans et demi, je n'ai jamais vu s'y reproduire la fracture entre éditeurs et journalistes* ».

La mise au point d'un financement mixte : 50% pour les éditeurs de média et 50% par une subvention publique aux deux associations représentant les journalistes ; un système qui assure l'indépendance de l'instance.

André Linard a aussi insisté sur le rôle du CDJ dans l'élaboration d'un code de déontologie rénové. Encore plus sur le rôle de « conseiller » des rédactions et de prévention des manquements à la déontologie. « *Le Conseil est apprécié positivement, il est perçu certes comme une autorité morale, mais d'abord comme un appui à la profession* ». ■ Y.A.

La médiation au service des citoyens

« Créer une dynamique vertueuse »



Emmanuel Constans

Emmanuel Constans est médiateur des ministères économiques et financiers. Il est aussi, depuis sa création il y a dix ans, président de l'Association des médiateurs de services au public. « *Il y a aujourd'hui une incontestable montée de la défiance et des litiges, qui peut aller jusqu'à la violence : consommateurs, parents d'élèves, usagers du service public... personne n'y échappe* », constate-t-il. Pour le citoyen, la législation apparaît bien complexe, c'est là qu'intervient la médiation.

Depuis une vingtaine d'années, cette pratique s'est beaucoup développée : 150 000 demandes ont été formulées auprès des médiateurs en 2012, dont 4000 destinées au seul médiateur du ministère de la justice. Les collectivités territoriales, ministères, services publics tels que La Poste ou Pôle Emploi, entreprises, etc. ont été conduits à mettre en place des médiateurs avec un double rôle : règlements de litige, mais aussi propositions concrètes pour améliorer ou réformer les pratiques. L'association que préside Emmanuel Constans a établi une charte des médiateurs de services au public, avec des chartes par secteur d'activités. Avec un objectif, rester en adéquation avec les fondamentaux de la fonction : indépendance du médiateur, souci d'équité en alliant confidentialité et transparence...

Pour Emmanuel Constans, médiation veut aussi dire efficacité, donc notamment des délais rapides. « *C'est un dispositif gagnant/gagnant qui favorise une relation apaisée* », affirme-t-il. Autant de points positifs qu'il lui semble utile d'être intégrés au fonctionnement d'un conseil de presse. « *La médiation, conclut-il, suppose la concertation entre toutes les parties prenantes, une démarche équilibrée, qui vise à valoriser les bonnes pratiques et crée une dynamique vertueuse* ». ■ Christine MENZAGHI

Verbatim

Marcel Desvergne
président de l'Association
des lecteurs, internautes
et mobinautes de « Sud Ouest »



« *Les publics des médias sont ceux qui les font vivre et, accessoirement, ceux qui les font bouger. Nous croyons à l'information payante, au professionnalisme et à la formation des journalistes, au lien à reconstituer entre les publics et les médias, et à un dialogue obligé entre journalistes et éditeurs. Et nous disons oui à une instance déontologique qui ne soit ni un ordre ni un tribunal.*

La déontologie, c'est l'affaire des producteurs de l'information ; le public doit y participer comme un discutant. On peut imaginer une représentation par les réseaux associatifs, mais on peut aussi faire confiance à ceux qui ont envie de participer à ce dialogue. Les instances de dialogue, de médiation, sont seules capables de faire accepter les dérives ».

Christian Gautellier
président de « Enjeux e médias »



« *L'information est d'abord un enjeu de démocratie, de droit à l'information. La crise de crédibilité des médias est un problème important et inquiétant. Elle touche le cœur de la population française et nous avons du mal à comprendre que les éditeurs n'en fassent pas une lecture économique. Nous sommes favorables à une instance de co-régulation dans laquelle le public ait part entière. Le public n'est pas composé que d'individus atomisés ; il est aussi incarné par des associations d'éducation populaire, appartenant au monde de l'économie sociale et solidaire. Ces acteurs sont totalement légitimes. Il est urgent d'avoir une première étape vers la création d'une instance.* »

Etats-Unis

Une audience publique du Washington News Council

Le Washington News Council (conseil de presse de l'Etat américain de Washington) a tenu une audience publique, le 1^{er} juin 2013, dans un dossier concernant *The Seattle Times*. Le public présent était invité à se prononcer sur les griefs. Première mondiale, les internautes du monde entier pouvaient suivre cette audience en direct, ou en différé jusqu'au 15 juin, et voter en ligne.

Présidés par une juge retraitée, les débats ont été formels, longs et parfois techniques. Le plaignant, le Dr Wollert, est psychologue clinicien spécialiste du traitement de la récidive chez les agresseurs sexuels. Il est le plus souvent cité comme expert pour leur défense. Il considérait que l'enquête du *Seattle Times* de janvier 2012 était inexacte et préjudiciable à sa réputation, en mettant en cause ses théories et ses pratiques, et en dénonçant ses honoraires. Il a notamment reproché à la journaliste de n'avoir cité que des commentaires sur son travail recueillis auprès de ses adversaires devant les tribunaux ou de ses concurrents à l'université.



Déontologiquement, l'argument est fort, d'autant que les documents produits montrent qu'elle avait en sa possession des informations positives sur ce médecin. Mais il le serait davantage si, comme l'a montré les débats, le Dr Wollert n'avait refusé à trois reprises de donner une interview à la journaliste au prétexte qu'« elle ne s'adressait pas à lui avec égards et politesse ». Le plaignant a aussi déploré que le journal n'ait

pas accepté de retirer plusieurs passages de l'article et de publier un texte sur ses mérites professionnels et ses antécédents. « *Aucun journal ne l'aurait fait* », lui a fait remarquer un des membres du WNC. Autres temps forts, des échanges sur la différence entre reportage et une enquête criminelle, ou sur le poids d'une hypothèse dans le processus d'investigation d'un reporter. A l'issue des débats, six des dix membres du WNC ont considéré que le *Seattle Times* n'avait pas fait un portrait du Dr Wollert « *précis, juste, complet et équilibré* ». Les quatre autres ont estimé que ces standards professionnels avaient été respectés. Le vote du public présent à l'hôtel de ville donne raison beaucoup plus nettement au plaignant ; les résultats du vote en ligne ne sont pas disponibles à l'heure où cet article est rédigé.

L'absence du *Seattle Times* à cette audience limite cependant son intérêt et pose d'autres questions. La direction du journal n'a pas voulu se prêter à ce qu'elle a qualifié dans un courrier lu à l'audience de « *spectacle quasi judiciaire* ». D'une part parce que l'article allait être analysé non seulement par les membres du conseil de presse mais aussi par une assistance où « *vraisemblablement domineront les partisans du Dr Wollert* » et un public en ligne « *dont on ne sait rien de la composition* ». Mais également parce que les 12 questions étaient « *rédigées du point de vue du seul plaignant et sans tenir compte de l'intérêt du public* », et centrées sur l'idée que « *l'équilibre est une valeur journalistique fondamentale* ». Ce que ne croient pas les responsables du *Seattle Times* : « *Nos valeurs sont l'honnêteté et l'exactitude, qui souvent ne s'alignent pas sur la notion d'équilibre* ». Et ils enfoncent le clou en remarquant que « *la recherche de l'équilibre aboutit à des années d'articles et d'émissions qui donnent le même poids au 1% de scientifiques qui nient le changement climatique qu'aux 99 % qui sont certains que les activités humaines ont un impact sur le climat mondial* ».

Il n'a au fond pas été débattu contradictoirement ce 1^{er} juin de ces remarques et des plaintes du Dr Wollert. Cela aurait pourtant contribué à « *l'éducation du public au médias* », un des objectifs fixés à cette audience publique par John Hamer, le président du WNC. ■ P. G.

* Plus sur le site de l'APCP <http://apcp.unblog.fr/ici-et-la/>

Contacts

Yves Agnès, président, yves.agnes@noos.fr, 06 98 81 84 35

Manola Gardez, secrétaire, manolag@gmail.com, 06 82 35 14 03

Georges Potriquet, trésorier, georgespotriquet@gmail.com, 06 82 11 30 26

Ici et là

Informations rassemblées par Pierre Ganz, pierre.ganz@wanadoo.fr
D'autres infos sur <http://apcp.unblog.fr/ici-et-la/>

Côte d'Ivoire

Le Conseil National de la Presse frappe fort

L'autorité officielle de régulation des journaux ivoiriens a récemment décidé la suspension de 34 entreprises de presse du pays, et a donné 15 jours à 26 autres pour se mettre en conformité avec le respect de règles sociales et fiscales et pour payer les journalistes aux barèmes conventionnels. « *Il faut que la presse soit respectée, qu'on n'ait plus affaire à des journalistes qui vont en reportage en espérant recevoir un pécule pour payer le taxi du retour* », a expliqué le président du Conseil national de la presse.

<http://tinyurl.com/ksf2khq>

Union Européenne

Le Parlement européen inquiet pour l'indépendance des médias

Les eurodéputés ont voté le 21 mai 2013 une résolution souhaitant une supervision de la liberté et du pluralisme des médias dans l'ensemble des Etats membres. Il importe pour eux de garantir l'indépendance des journalistes contre « *l'interférence des gouvernements dans le secteur des médias [et les] pressions internes de la part des maisons d'édition ou des propriétaires de médias, [ou] externes de la part de groupes de pression politiques ou économiques* ». La résolution (adoptée par 539 voix pour, 70 contre et 78 abstentions) se prononce pour des « *organes de contrôle des médias (...) indépendants et mis sur pied par le secteur médiatique lui-même* ».

<http://tinyurl.com/kkuqxt3>

Suisse

Halte au harcèlement des caméras

Le Conseil Suisse de la Presse a donné raison à une militante écologiste hostile à un projet d'aménagement du port de Bâle. A deux reprises, elle a refusé de répondre à une équipe de Telebasel. Le Conseil dit qu'il est légitime de la filmer quand elle s'expose publiquement, mais qu'« *entreprendre sous l'œil de la caméra deux tentatives d'interview et, malgré un refus clairement exprimé, continuer à la suivre en filmant est disproportionné et de nature à porter atteinte à [s]a sphère privée* ».

http://presserat.ch/_22_2013_f.htm